

ALLO... SECURITE ?



AVIS TRES IMPORTANT EN CAS D'ACCIDENT, **INCENDIE, EXPLOSION, BLESSURE, MALAISE...**

L'APPEL A CES NUMEROS D'URGENCE PERMETTRA NON SEULEMENT DE **MOBILISER LES SECOURS EXTERNES, MAIS AUSSI LES SECOURS INTERNES DE L'ULB.**

a) SUR LES CAMPUS:

du SOLBOSCH de LA PLAINE de FLAGEY de GOSSELIES

FORMEZ LE N° A PARTIR D'UN TELEPHONE ULB* b) SUR LE CAMPUS ERASME (incendie et urgence médicale):

FORMEZ LE N° 8888 A PARTIR D'UN TELEPHONE ULB*

c) AILLEURS (OU EN L'ABSENCE DE TELEPHONE ULB):

FORMEZ LE N° 112

IMPORTANT

- Lorsque vous appelez un de ces 3 numéros, expliquez calmement et clairement les faits : blessure grave - incendie - explosion - intoxication, etc.
- > Situez l'endroit, donnez vos nom et n° de téléphone.
- > Ne déplacez jamais un blessé.

Adresse postale: av. Roosevelt 50 bte 182 - 1050 Bruxelles - Localisation: av. Buyl 125 - 1050 Bruxelles - Tél. 02.650.20.19

Courriel: sipp@ulb.be - Site Web : http://www.ulb.be/sipp

Par téléphone ULB, on entend les téléphones branchés sur le central téléphonique de l'Université (postes de couloirs, postes des bureaux).

S'il vous est impossible de trouver rapidement de tels postes, formez le 112 à partir de votre GSM, mais informez par la suite le dispatching de l'ULB au 02/650 26 14 (24h sur 24 - 7j sur 7) ou via une borne jaune extérieure d'urgence SOS afin que des agents du Service Protection et Sécurité (SPS) soient envoyés sur place pour accueillir et diriger les secours vers le lieu de l'accident ou du sinistre.



Quelques conseils à l'attention des étudiants !

Le but de ce feuillet est de vous énumérer les quelques domaines traités par le Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail (S.I.P.P.) susceptibles de vous intéresser directement.

Il reprend une série de conseils utiles en matière de sécurité.

I. <u>LE SERVICE INTERNE POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU</u> TRAVAIL (S.I.P.P.)

Nous aidons les Autorités de l'ULB et leur ligne hiérarchique en matière de sécurité (« safety »).

Il nous appartient de nous charger de tout problème touchant à la prévention des accidents et des incendies, au confort et à l'hygiène, ainsi que de promouvoir la sécurité et l'hygiène au sein de toute la communauté universitaire. Pour nous aider dans cette tâche, la plupart des chefs de service (Supérieurs hiérarchiques - SH) ont désigné un délégué S.H.E. (Sécurité, Hygiène, Embellissement des lieux de travail) au sein même de leur service. Nous les informons périodiquement des nouveautés en matière de sécurité et hygiène, ainsi que de la documentation mise à leur disposition. Ils peuvent ensuite répercuter ces renseignements dans leur entourage. Lorsqu'un problème de sécurité se pose, le délégué en informe le S.I.P.P.

Principaux sujets susceptibles de vous intéresser

La protection incendie



Il s'agit essentiellement des moyens :

 d'extinction (extincteurs, bouches et lances d'incendie);



 de détection automatique d'incendie (quand le détecteur réagit, les pompiers professionnels de la Région, ainsi que les pompiers propres à l'U.L.B - nous les appelons «pompiers volontaires» - sont prévenus).

Les moyens d'extinction ne doivent être employés qu'en cas de nécessité, donc pour des incendies. Ils ne sont utiles que pour des petits feux facilement maîtrisables.

A la découverte d'un début d'incendie, prévenez (ou faites prévenir) le n° d'urgence (7, 8888 ou 112, selon votre situation). Celui-ci permettra l'appel des pompiers. En attendant, s'il s'agit d'un <u>petit</u> foyer, il vous est possible d'intervenir mais, en toutes circonstances, ne prenez aucun risque! Prévenez-nous pour que nous puissions remplacer l'extincteur (même s'il n'est pas vide).

Les signaux et les voies d'évacuation

Signaux d'évacuation

Tous les bâtiments de l'ensemble des campus de l'Université sont pourvus de sirènes d'évacuation. Leur fonctionnement <u>oblige</u> les occupants du bâtiment concerné à le quitter.



Voies d'évacuation

Il est important de les repérer en temps normal pour permettre une évacuation <u>efficace</u> (c'est-à-dire rapide et sans précipitation) en cas de nécessité. Elles sont balisées par les pictogrammes suivants :



pour les sorties :





pour les sorties de secours.

Exercices d'évacuation

Une fois par an, un exercice d'évacuation des bâtiments est organisé.

Le but de celui-ci est double : se familiariser avec les installations et déceler les éventuelles anomalies du système. Il est donc fondamental que chacun y participe dans cette optique. Il s'agit, entre autre, de signaler si d'un endroit du bâtiment les sirènes ne s'entendent pas, si des voies d'évacuation (escaliers, portes, échelles, etc.) sont impraticables.

Qu'il s'agisse d'un exercice ou d'une alarme réelle, nous vous demandons d'évacuer dans le calme en empruntant le chemin praticable <u>le plus court</u> et de vous rendre au lieu de rassemblement prévu.

Lorsque le bâtiment inclut un parking, il est interdit de prendre sa voiture (sauf avis contraire des pompiers ou du SIPP).

Points de rassemblement



Des points de rassemblement sont répartis sur l'ensemble des campus (voir plans en annexe). En cas d'évacuation d'un bâtiment, ses occupants sont invités à se rassembler auprès du point le plus proche.

Les bornes SOS extérieures



Les campus du Solbosch, de la Plaine et d'Erasme possèdent une série de bornes jaunes réparties sur leurs superficies respectives.

En appuyant sur le bouton d'appel, vous êtes en communication orale avec le dispatching de sécurité. Le dispatcheur vous voit et vous entend.

Ces bornes sont à utiliser si vous êtes en difficulté ou que vous êtes témoin d'une situation problématique (incendie, malaise, accident, agression...).

> Les protections individuelles



Au niveau des laboratoires, le plus important est de se protéger les yeux ; le port des lunettes de sécurité est donc primordial.

Pour les premières années (baccalauréat), différentes structures de distribution ont été mises en place avec l'aide des responsables de service et du personnel d'encadrement.

Les cheveux longs, les foulards ou les vêtements amples peuvent s'avérer dangereux (notamment en ce qui concerne le risque dû aux pièces tournantes). Il est dès lors fondamental de vous conformer aux règles du laboratoire lors des travaux pratiques.

II. ULB, UNE UNIVERSITE SANS FUMEE



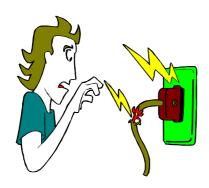
Depuis le 1^{er} janvier 2006, conformément à la loi en vigueur en la matière, il est interdit de fumer dans tous les locaux de l'université. Cela vaut également pour les cigarettes électroniques ("vaporettes").

Des autocollants rappellent cette interdiction aux entrées principales des bâtiments; des cendriers invitent les fumeurs à éteindre leurs cigarettes, cigares ou pipes avant de pénétrer dans lesdits bâtiments.

III. QUELQUES CONSEILS

❖ Mémorisez les n° d'appel d'urgence évoqués en page de garde.

Electrocution



- Coupez le courant au plus vite;
- Alertez le n° d'appel d'urgence du campus;
- Si le courant ne peut être coupé, dégagez la victime de son contact électrique <u>au moyen d'objets</u> isolants.

Blessés



• Formez le n° d'appel d'urgence du campus.

Panne de courant dans un lieu obscur



 Sauf obligation d'évacuer, attendez le retour de la lumière.

IV. ADRESSES ET RENSEIGNEMENTS UTILES

Adresses utiles

Protection des biens et des personnes – Dispositifs anti-intrusion – Parkings

Service Protection et Sécurité (SPS) : Campus du Solbosch - 157 av. Adolphe Buyl - CP 112

Tél. Solbosch : 02 650 50 (pendant les heures de bureau) – e-mail : sps@ulb.be ou le dispatching : 02 650 26 14 (24h/24 – 7j/7) – e-mail : dispatching@ulb.be.

Protection des personnes – Prévention des accidents, incendies

Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail (S.I.P.P.) Campus du Solbosch - 125 av. Adolphe Buyl – CP 182 Tél. Solbosch : 02 650 20 19 – e-mail : sipp@ulb.be.

Maintenance des bâtiments (dépannages, etc.)

Département des Infrastructures :

Direction: Campus du Solbosch - 117 av. Adolphe Buyl - CP 112

Dépannages :

Solbosch et Flagey: 02 650 22 22 – e-mail: infrasol@ulb.be

- Plaine: 02 650 55 55 - e-mail: infrapl@ulb.be

- Erasme: 02 555 60 00 - e-mail: infraand@ulb.be

- Gosselies: 02 650 96 12 - e-mail: infragos@ulb.be.

Santé des travailleurs et étudiants

- Services Médicaux de l'Université : Campus du Solbosch Bâtiment M CP 167
 Tél. Solbosch 02 650 29 29.
- Médecine du Travail CP 527 Tél. Erasme 02 555 66 64 e-mail : medtrav@erasme.be.
- Psy-Campus : Campus du Solbosch 127 av. Buyl CP 184 Tél. Solbosch 02 650 20 25 e-mail : psycampus@ssmulb.be.
- ❖ N'oubliez pas de déclarer un accident au Service des Assurances CP 150 Tél. Solbosch 02 650 23 00 e-mail : <u>assurances@ulb.be</u>.

SECURITE DANS LES LABORATOIRES D'ECOLES

Voici quelques règles rédigées à l'attention des élèves du secondaire. Nous vous invitons à vous en inspirez.

Le principal danger dans un laboratoire de chimie, c'est l'élève lui-même! L'élève, en effet, constitue un grand danger pour lui, et pour son environnement en faisant preuve de négligence ou d'ignorance et risque de devenir la première victime d'un comportement inadéquat.



- 1. Ne jamais entrer dans le laboratoire sans autorisation.
- 2. Ne jamais courir dans le laboratoire, ne jamais travailler dans la précipitation.
- 3. Ne jamais mettre quelque chose en bouche dans le laboratoire.
- 4. Ne jamais toucher aux appareils ou aux produits dont on ne doit pas se servir.
- 5. Ne jamais prendre quelque chose dans le laboratoire sans y avoir été autorisé.
- 6. Ne jamais jeter quelque chose dans le labo en dehors des endroits prévus à cet effet. Ne pas laisser traîner d'objets n'appartenant pas au labo.
- 7. Toujours porter les lunettes de protection quand le professeur recommande de les mettre.
- 8. Attacher les cheveux longs. Les vêtements flottants peuvent constituer un grand danger. Se protéger en portant des vêtements appropriés. Ne jamais mettre de la laque juste avant d'entrer dans le laboratoire.
- 9. En chauffant quelque chose, toujours travailler par petites quantités en consacrant toute son attention au processus. Ne jamais regarder directement dans l'ouverture d'une éprouvette, d'un gobelet ou d'un autre récipient. Ne jamais diriger l'ouverture des éprouvettes ou des récipients vers soi ou vers une autre personne.
- 10. Signaler sans attendre tout accident ou tout défaut au professeur.
- 11. Lorsqu'on avale quelque chose, cracher immédiatement et rincer la bouche abondamment avec de l'eau.
- 12. En cas de brûlure ou d'éclaboussure sur la peau par une substance quelconque ; rincer abondamment à l'eau.

Source : article paru dans la revue Objectif Prévention (source Chimie Magazine – B) éditée par PREVENT.

S.I.P.P.

Septembre 2023

Douche de sécurité

Chute avec dénivellation

SIGNAUX DE SAUVETAGE

SIGNAUX D'AVERTISSEMENT

SIGNAUX D'OBLIGATION

SIGNAUX D'INTERDICTION





Poste de premiers secours



Î

Civière











rotection obligatoire des mains

Entrée interdite ux personnes non autorisées autorisées

Protection obligatoire des pieds







otection obligatoire de la figure





Emplacement d'une sortie de secours











Protection obligatoire des voies respiratoire

otection obligatoire de l'ouïe

éfense d'éteindre avec de l'eau





























Chemin vers un matériel de lutte contre l'incendie





Lance à incendie





Téléphone pour la lutte contre l'incendie

Obligation générale (accompagnée le cas échéant d'un panneau additionnel)

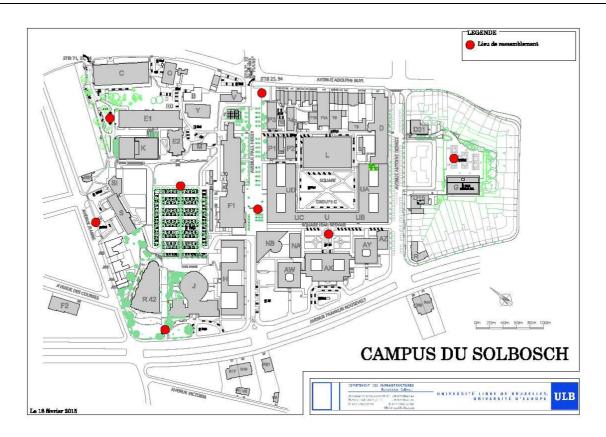


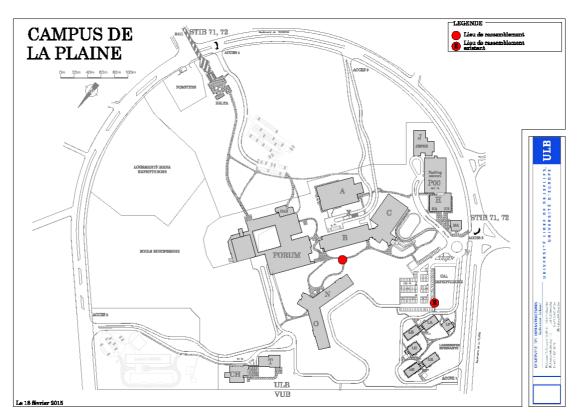


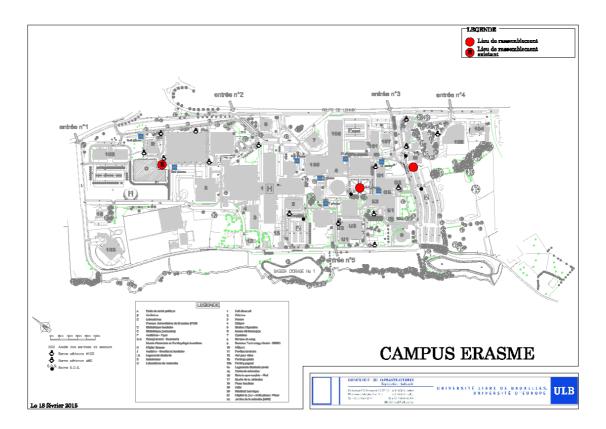


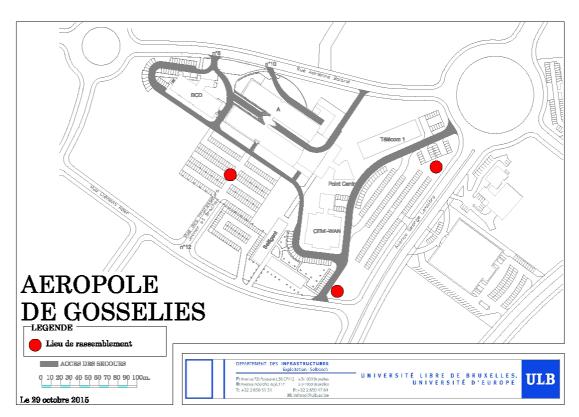


PLANS DES POINTS DE RASSEMBLEMENT









 FLAGEY: pas de point de rassemblement officiellement désigné, mais l'endroit le plus logique est la place Eugène Flagey, pour autant que la traversée de la rue soit sécurisée (encadrée).